

Ecrit par Mireille Hurlin le 3 mars 2020

Mais qu'écrit 'Que choisir'?

La Mutualité française Sud ne décolère pas depuis qu'est paru, en début d'année, dans le magazine 'Que choisir', un article sur l'évolution des cotisations des complémentaires santé. La Mutualité reproche à l'association de cultiver le flou relevant, sans les distinguer, une évolution de 5% des cotisations des contrats, chiffres issus d'opérateurs différents, loin de la réalité des prix pratiqués par les mutuelles.

«Nous avons un contentieux qui remonte à l'année dernière avec UFC Que choisir », relate Marc Devouge, secrétaire général de la Mutualité Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. « Car l'association UFC Que choisir milite pour que les adhérents des mutuelles puissent résilier leur contrat à tout moment dès la fin de la 1re année d'adhésion sans tenir compte des dates anniversaires du contrat et avec un préavis d'un mois», précise Jean-Luc Andreu, trésorier. « L'association a fait pression sur les Pouvoirs publics pour la mise en place de cette loi qui sera applicable au 1er décembre 2020, même si l'on reste dans l'attente des décrets d'application, reprend Marc Devouge. En faisant paraître ce nouvel article, UFC Que choisir continue d'exercer sa pression pour que la loi soit mise en place plus tôt. Or, pour nous, la santé ne se traite pas comme un contrat habitation ou automobile. La résiliation à tout moment est contre-productive car elle casse les mécanismes de solidarité et ne fera qu'augmenter le coût d'acquisition d'une complémentaire santé de ce secteur concurrentiel qui compte déjà 500 acteurs. Or, la concurrence ne fait pas baisser les prix des complémentaires santé qui sont liés à l'augmentation des dépenses de santé », explique Marc Devouge. «Les coûts de santé évoluent car nous avons de plus en plus de frais médicaux induits par les progrès de la médecine, une espérance de vie croissante et une population vieillissante, » précise Jean-Luc Andreu

■ Une analyse incomplète et un peu rapide ?

« La méthodologie de l'association, pour réaliser l'étude parue, repose sur un 'appel à témoignage' limité à 500 exemples de contrats ce qui n'est représentatif ni des 40 millions de contrats portés par les complémentaires santé, ni des tarifs pratiqués, s'insurge Jean- Luc Andreu. Cette rapide étude n'est pas le reflet de la réalité car le magazine n'a relevé que les taux de contrats les plus élevés arguant de 5% d'augmentation des cotisations, ce qui oriente tout de suite l'information. De plus, UFC Que choisir ne fait pas de distinction entre complémentaires santé, structures de prévoyance et mutuelles alors que les deux premiers opérateurs cités affichent les tarifs les plus importants. En outre, nous tenons à souligner que le déploiement du reste à charge zéro n'a pas eu d'impact significatif sur le montant des cotisations.»



Ecrit par Mireille Hurlin le 3 mars 2020

■ La Drees donne ses chiffres

La Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) donne d'autres chiffres. Les derniers en date produits par la Mutualité française et fondés sur 13 millions de personnes, évoquent une hausse moyenne de 2,4% des cotisations de la complémentaire santé en 2020. Elle est plus faible que sur les contrats souscrits en individuel (+2,2%) et est plus élevée en collectif facultatif (+2,5%) et en collectif obligatoire (+2,7%).

■ Acteurs et partenaires de terrain

Au chapitre de l'implication de la Mutualité dans les élections municipales, Marc Devouge explique « C'est la 1re fois que la Mutualité française s'engage dans les élections municipales en allant au devant des candidats et des élus des principales villes du département. Nous souhaitons démontrer, ainsi, que nous sommes des opérateurs de terrain dans l'accès aux soins et d'accompagnement mutualiste avec les centres dentaires, d'optique, les crèches... de manière générale nous sommes un acteur social. »